

**Rapport annuel sur le  
Prix et la  
Qualité du  
Service public de l'eau potable**

**Exercice 2023**



# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Du Syndicat Intercommunal Cesse et Brian au SIAEP du Minervois

### **UN PEU D'HISTOIRE:**

En 1942 est créé le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau pour utiliser les sources de Saint Pierre et d'Authèze à Ferrals les Montagnes. Le captage de la source de Payrolles à Minerve prévoit aussi d'alimenter les communes de Aigne, Agel, Aigues-Vives, Azillanet, Beaufort, Cessero, La Caunette, Minerve, La Livinière, Montouliers, Olonzac, Oupia, Siran, Argeliers, Homps, Azille, Pépieux et La Redorte.

Le 1er janvier 2006, la Communauté de Communes Le Minervois (CCLM) prend le relais du Syndicat Intercommunal Cesse et Brian et à la compétence des services d'adduction d'eau potable des 15 communes membres : Agel, Aigne, Aigues-Vives, Azillanet, Beaufort, Cassagnoles, La Caunette, Cessero, Félines Minervois, Ferrals les Montagnes, La Livinière, Minerve, Olonzac, Oupia et Siran (la commune de Pépieux et en partie celles de Homps et de Mailhac sont desservies par la CCLM en eau potable).

Suite à la loi NOTRE est créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Minervois

Le SIAEP du Minervois est un établissement public de coopération intercommunale, regroupant plus de 7000 habitants répartis sur 15 communes du Haut-Languedoc.

**Réalisation des travaux AEP en régie :** Lorsque la Communauté de Communes a repris les compétences du Syndicat Intercommunal Cesse et Brian, le service du funéraire a été supprimé. Afin de maintenir les emplois, les élus ont décidé de réaliser les travaux du service AEP en régie, ce qui a permis de réaliser de nombreuses économies.

En 2012 a été lancée la réalisation du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable intercommunal et de Distribution de toutes les Communes. Dans cette optique, des compteurs ont été posés en sortie de tous les réservoirs communaux. De nombreux travaux en régie ont été effectués au profit des communes, dans le cadre de l'amélioration des rendements qualitatifs et quantitatifs. En 2020 la dernière phase du schéma directeur est finalisé, en 2021 des recherches d'eau sont prévu. Un essaie de pompage va être réaliser sur la commune d'Agel en 2022. L'essaie de pompage étant concluant le SIAEP continue les investigations dans ce sens. En parallèle l'étude de prise de compétence distribution ce finalise.

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

(1) A compléter

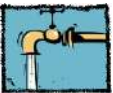
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
  - Agel
  - Aigne
  - Aigues Vives
  - Azillanet
  - Beaufort
  - Cesseras
  - Félines Minervois
  - Ferrals les Montagnes
  - Cassagnole
  - La Caunette
  - La Livinière
  - Minerve
  - Olonzac
  - Oupia
  - Siran
  - Pépieux
  - Homps (Port Minervois)
  - Mailhac (Hameau de l'Endure)
- **Existence d'une CCSP**  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en  régie
- régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7268** habitants au 31/12/2020.

### 1.3. Eaux brutes

#### 1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable a prélevé 755720 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021.

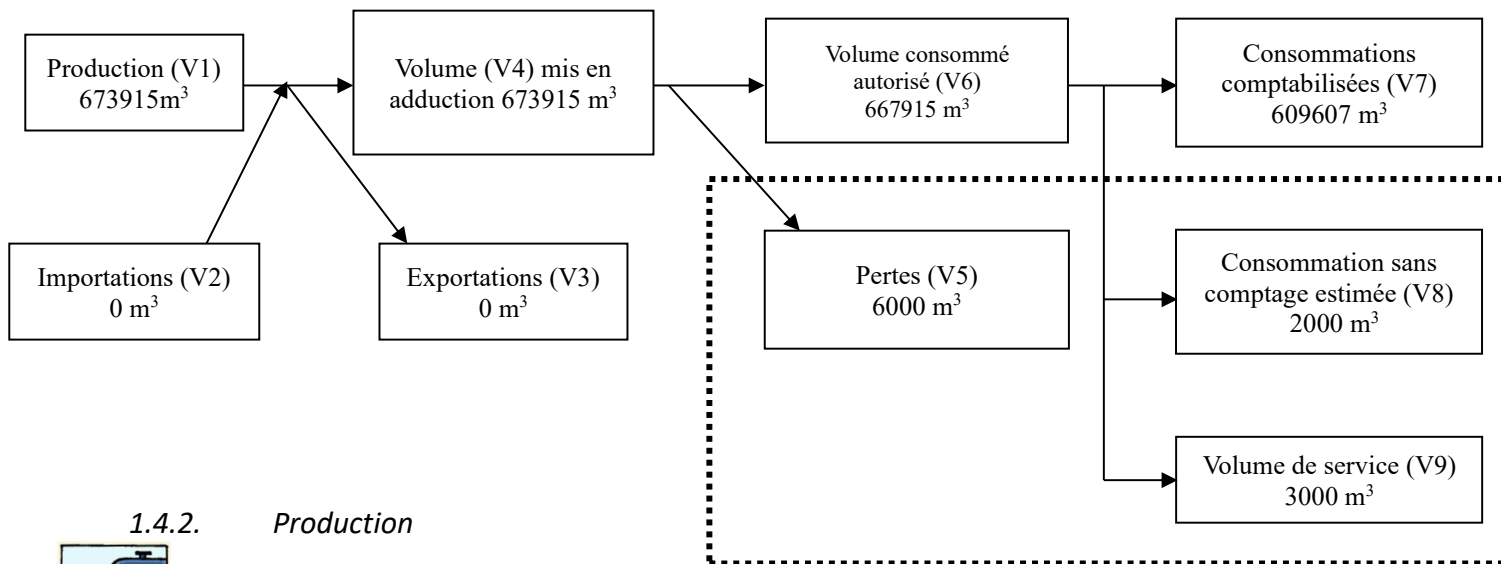
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
PAYROLLES	Captage	5448 m <sup>3</sup> / j	588339	431823	-26.6
CANTAUSSSEL	Forage profond	1800 m <sup>3</sup> / j	178991	242093	+35.2
<b>Total</b>			<b>767330</b>	<b>673915</b>	<b>-13.8</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

### 1.4. Eaux traitées

#### 1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



#### 1.4.2. Production



Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
PAYROLLES	Chlore Gazeux
CANTAUSSSEL	Chlore Gazeux

### 1.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Agel	13417	11297	-15,8
Aigne	21726	18382	-15,4
Aigues Vives	34686	28864	-16,8
Azillanet	32432	28109	-13,3
Beaufort	18070	17427	-3,6
Cesseras	35379	31438	-11,1
Félines Minervois	37472	34966	-6,7
La Caunette	28366	21775	-23,2
La Livinière	49959	48349	-3,2
Minerve	17200	14952	-13,1
Olonzac	160899	132369	-17,7
Oupia	32522	25171	-22,6
Siran	62633	57335	-8,5
<b>Total vendu aux communes non adhérentes SIAEP</b>	<b>544761</b>	<b>470434</b>	<b>-13.6</b>
Pépieux, Carcassonne agglo	123170	91810	-25,5
Commune de Homps	17394	11189	-35,7
Mailhac, Grand Narbonne	2679	1371	-48,8
<b>Total zone montagne</b>	<b>143243</b>	<b>104370</b>	<b>-27.1</b>
Ferrals les Montagnes	17754	24165	+ 36,1
Cassagnoles	4619	3638	-21,2
<b>Total vendu sur zone de montagne</b>	<b>22373</b>	<b>27803</b>	<b>+ 24.3</b>

### 1.4.4. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>	0
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>3000</b>	<b>3000</b>	0

#### 1.4.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	760330	667915	-12.1

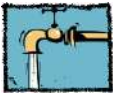
#### 1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 90 kilomètres au 31/12/2022

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 13/10/22 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix HT au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>	Prix HT au 01/01/202 en €/m <sup>3</sup>
SIAEP + PEPIEUX	1	1.05
Non adhérente : HOMPS + MAILHAC	1.19	1.24
Zone montagne	0.24	0.29

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

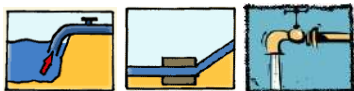
- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- mensuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 602607 m<sup>3</sup>

## 2.2. COMPTE EXPLOITATION



<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>CA 2022</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>413624 €</b>	<b>013 – Atténuation des charges</b>	<b>4447 €</b>
<b>012 – Charges de personnel</b>	<b>273473 €</b>	<b>70 – Produits des services et ventes diverses</b>	<b>768295€</b>
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>5365€</b>	<b>74 – Subventions d’exploitation</b>	<b>0.00 €</b>
<b>66 – Charges financières</b>	<b>0 €</b>	<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>1156 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>1556€</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>13741€</b>
<b>042 – Amortissements</b>	<b>152961€</b>	<b>042 – Amortissements</b>	<b>18417€</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>€</b>
<b>Résultats 2023</b>			<b>-45897 €</b>
<b>Résultats reportés 2022</b>			<b>523936€</b>
<b>Résultats de clôture 2023</b>			<b>478039 €</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. *Qualité de l'eau*



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	25	1	24	4
Paramètres physico-chimiques	25	0	24	0

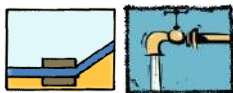
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2022	Taux de conformité Exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	96%	91.66%
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100%	100%

#### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)*



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2022	Exercice 2023
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	17
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	8

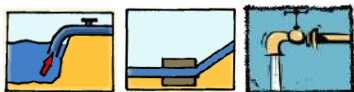


+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	<b>10</b>
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	<b>8</b>
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	<b>10</b>
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	<b>10</b>
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	<b>0</b>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0	<b>0</b>
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	<b>10</b>
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2023 est 83.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

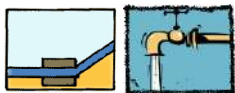
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau en %	<b>93.3</b>	<b>94.9</b>
Volume vendu sur volume mis en adduction en %	<b>86.8</b>	<b>90.4</b>

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.9 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

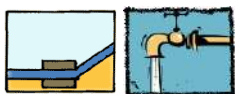


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0.9 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	2	2	0.5	2	2	1.5	1

Au cours des 5 dernières années, 7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1.5%**.

### 3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou acheté

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80%**.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. INVESTISSEMENTS

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	CA 2023	CHAPITRE	CA 2022
001 Report d'investissement	363313€	024 Cession d'immobilisation	0 €
040 Opération d'ordre de transfert	18417 €		
16 Emprunts et dettes	0€		
021- restes à réaliser	0 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>130669€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>516922€</b>
<b>Résultats 2023</b>	22292		22292
<b>Résultats reportés 2022</b>	363313		363313
<b>Restes à réaliser</b>	0		0
<b>Résultats de clôture 2023</b>	22292		22292

### 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	CAPITAL	0
	INTERETS	0

### 4.3. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **152961€**